

L'examen de certification complémentaire FLS

B.O. n°39 du 28 octobre 2004

Objectif de la certification FLS

- Constituer un vivier de professeurs capables d'assurer un enseignement dans des structures d'initiation ou d'accueil sur l'ensemble du territoire français
- Ces classes (CLIN ou CLA) sont chargées de la scolarisation d'élèves nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française pour intégrer directement le cursus traditionnel.

Quatre domaines de compétences

- Connaissances pédagogiques et didactiques dans le domaine de l'enseignement du FLE ou du FLS
- Capacité à utiliser des outils, à concevoir des projets spécifiques adaptés aux besoins des élèves
- Connaissance des dispositifs et des textes officiels
- Connaissance de la langue et de la culture française

Connaissances pédagogiques et didactiques dans le domaine de l'enseignement du FLE ou du FLS

Connaissances théoriques et pratiques
(didactique de la langue vivante étrangère, pédagogie de groupe,
pédagogie différenciée, réflexion interculturelle)

Capacité à utiliser des outils, à concevoir des projets spécifiques adaptés aux besoins des élèves

Connaissance critique des outils, des méthodes, des référentiels, des tests et certifications

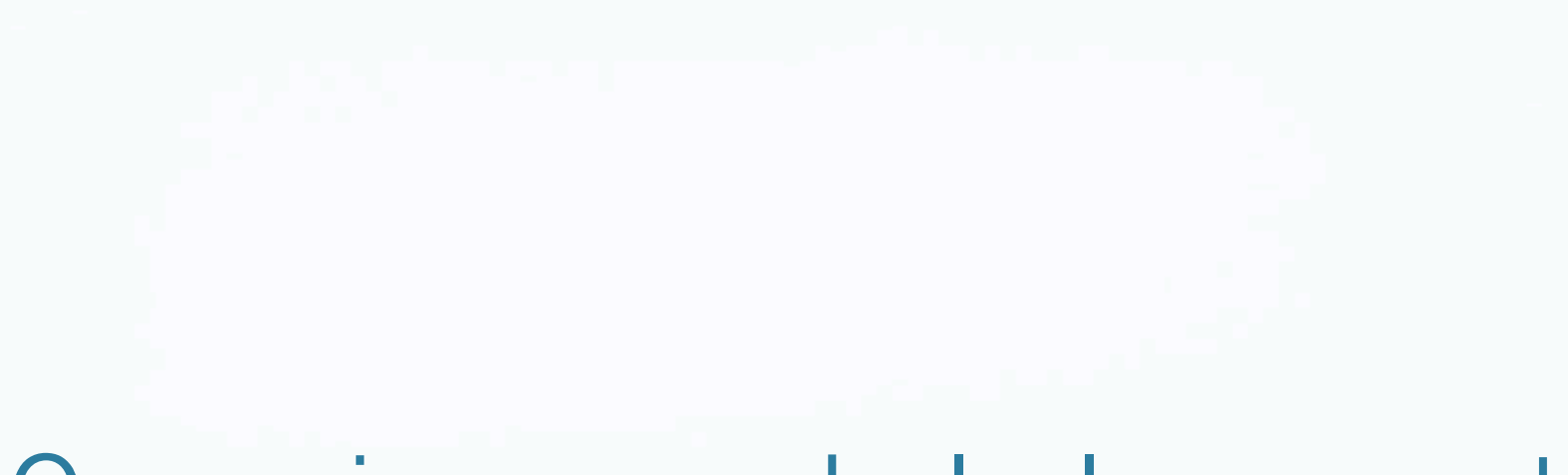
Expérience dans la conception de projets adaptés ; dans la collecte et l'utilisation de documents authentiques

Connaissance des dispositifs et des textes officiels

Cadre de référence pour l'enseignement du FLS et l'accueil d'élèves
étrangers

Dispositifs d'aide et de soutien

Socle commun de connaissances et de compétences



Connaissance de la langue et de la culture françaises

Connaissance des normes, des spécificités de la langue orale et écrite dans tous ses aspects (sons et rythme, lexique, morphologie flexionnelle, syntaxe, grammaire de discours)

Connaissance des relations de la langue française avec les autres langues, réflexion interculturelle

Connaissance anthropologique de la culture française



Structure de l'examen

Structure de l'examen

- Un **oral** de 30 minutes
 - Un **exposé** de 10 minutes maximum, prenant appui sur la formation reçue et sur l'état de son expérience et de ses pratiques personnelles
 - Un **entretien** de 20 minutes maximum, qui permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat
 - Le jury dispose d'un **rapport** rédigé par le candidat pour son inscription. Le rapport n'est pas noté.

Le rapport

- Cinq pages dactylographiées précisant :
 - Titres et diplômes obtenus
 - Expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, de sessions de formation auxquelles le candidat a participé
 - Présentation de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comportant un développement commenté de l'une des expériences la plus significative